



BOUGER LES LIGNES

DISCOURS

JOËLLE MILQUET

Vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance

Lundi 19 janvier 2015

Théâtre national, Bruxelles

BOUGER LES LIGNES

—

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, je souhaite tout d'abord adresser à chacune et à chacun d'entre vous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux personnels de santé, de bonheur, de passion et de création.

Je voudrais également remercier le Théâtre National pour son accueil et vous exprimer ma reconnaissance pour votre présence et celle, sur scène, des artistes qui ont accepté de venir partager leur vision du XXI^{ème} siècle ou présenter leurs projets.

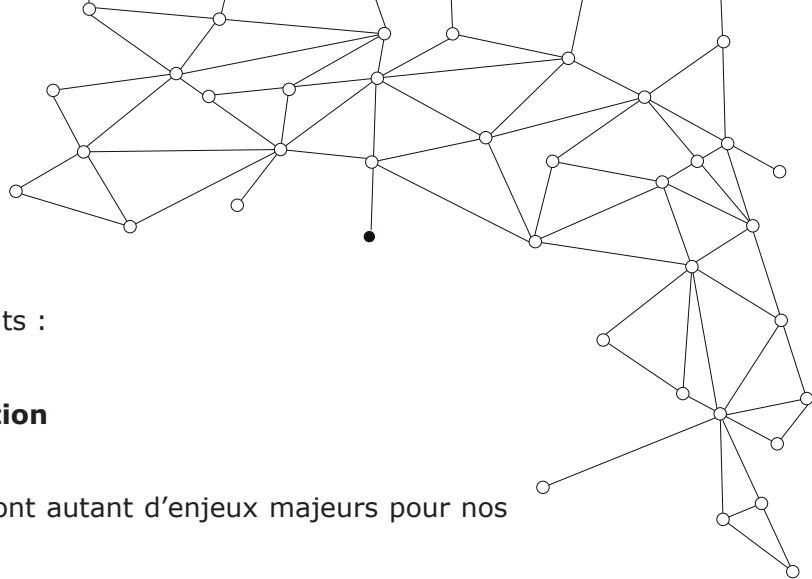
Dans notre société fragilisée, dont les valeurs démocratiques ont été durement éprouvées ces derniers temps, la culture est plus que jamais une inspiration humaine universelle et possède une fonction de résistante, de passeuse de valeurs et de sens. Cette inspiration, nous vous la devons, à vous les créateurs, artistes, acteurs du monde de la culture, par votre implication et votre détermination, vous qui, année après année, malgré les obstacles, remplissez une mission essentielle de civilisation, qui construit la conscience, la vigilance et l'appartenance humaine, une mission qui permet la relation entre les êtres, qui les fait rêver, ressentir, réfléchir, se construire au rythme des rires, des pleurs, des découvertes, des questionnements, et des enchantements que vous leur offrez.

Je veux ici, avant tout, vous en remercier, vous qui permettez à chacun de « *faire de l'homme autre chose qu'un accident de l'univers* » comme le disait Malraux et vous dire également la fierté que je ressens face aux talents rares de nos artistes qui donnent tous les jours à la culture francophone son âme, son excellence et sa diversité.

En cinq mois, j'ai vu, lu, entendu, rencontré, observé tant d'artistes et de créateurs innovants, passionnés et engagés. J'ai écouté vos doutes, vos espoirs et vos attentes et ressenti cette énergie qui donne envie de s'engager à vos côtés.

Cette rencontre est intitulée « *Bouger les lignes* » et s'inscrit d'emblée comme un trait d'union entre le passé et l'avenir. En effet, notre politique culturelle, héritée de 50 ans d'histoire, de créations et de décisions multiples, rythmée par des réformes institutionnelles et des changements d'accents divers, se trouve comme notre monde et nos citoyens, à la croisée des chemins de tous les possibles et les inédits, plongée trop vite dans un XXI^{ème} siècle dont personne n'avait pressenti à ce point les révolutions et les changements.

Je ne vous apprend pas que les ruptures que nous vivons ne sont pas pour demain. Elles se sont déjà produites. Elles nous concernent tous. Elles sont majeures et nous nous devons d'y répondre avec audace.



Je vois essentiellement quatre grands changements :

1. La numérisation et, avec elle, la globalisation

Cette révolution entraîne des changements qui sont autant d'enjeux majeurs pour nos politiques culturelles :

- **Un accès illimité du public** vers les œuvres musicales, visuelles, audiovisuelles, et désormais au **livre numérisé**, qui change profondément les pratiques et questionne les identités. Un **accès illimité des artistes, des œuvres, du patrimoine vers le public** créant un dialogue infini entre artistes et public et permettant des déploiements insoupçonnés. L'environnement numérique a ouvert à tous un espace de création, de partage et de mémoire qu'il était impossible d'imaginer il y a seulement une décennie. Et c'est cela la bonne nouvelle du numérique : jamais nous n'avons pu si facilement créer, jamais nous n'avons pu si facilement accéder, jamais nous n'avons pu si facilement partager la culture. Le numérique est donc avant tout une chance qui, par ailleurs, permet **l'émergence d'une nouvelle forme d'art numérique** entraînant dans son sillage un potentiel vertigineux de créations, de déploiements et d'emplois, ce qui ne peut nous faire oublier l'investissement dans la culture du réel.

- **La diversité des cultures et des publics** qui questionne l'identité via une offre sans frontières donnant tant à la diversité qu'à l'uniformité les moyens de se déployer.

- **Une double autonomisation et liberté des choix des utilisateurs et des artistes et créateurs** sans lien avec les institutions culturelles, entraînant un individualisme croissant et un bouleversement dans l'identité, le rapport à l'autre, à soi, dans la relation culturelle humaine et l'ancrage culturel dans le territoire.

- Une globalisation qui, à la fois, fait exploser la liberté de choix et de création mais qui est aussi largement dominée par les critères de l'industrie culturelle marchande qui s'est approprié les principaux outils d'accès, de réseaux et de navigation entraînant **le risque de mercantilisation**, tant de la création que des choix dictés au public, ce qui légitime plus que jamais la question du combat pour l'exception culturelle.

Or, « *La culture n'est pas un supplément d'âme que s'offrirait une société de consommation repue. Elle est notre boussole* » comme le disait François Mitterrand.

- **La modification brutale de la répartition des revenus avec une baisse artificielle** de la valeur unitaire des œuvres au détriment principalement des revenus des créateurs et artistes.
- La plus grande révolution est assurément également la **transformation complète du rôle des intermédiaires** : producteurs, distributeurs, libraires, bibliothécaires, disquaires, photographes, médiathèques, ...
- L'évolution des **besoins en matière de démocratisation** : avec les savoirs du monde sur Internet, avec les créations des arts et des sciences rendues disponibles dans les mains via les smartphones, l'ambition de cent ans de démocratisation culturelle pourrait paraître désormais pleinement réalisée. Or, il n'en est rien et la fracture numérique risque de venir s'ajouter à la fracture sociale demandant, plus que jamais, une politique de démocratisation forte mais adaptée aux nouveaux besoins et attentes ainsi qu'aux pratiques actuelles et non ancrées pour certains dans un passé révolu.
- **Une évolution du rôle de la politique**, en général, et de la politique culturelle, en particulier.

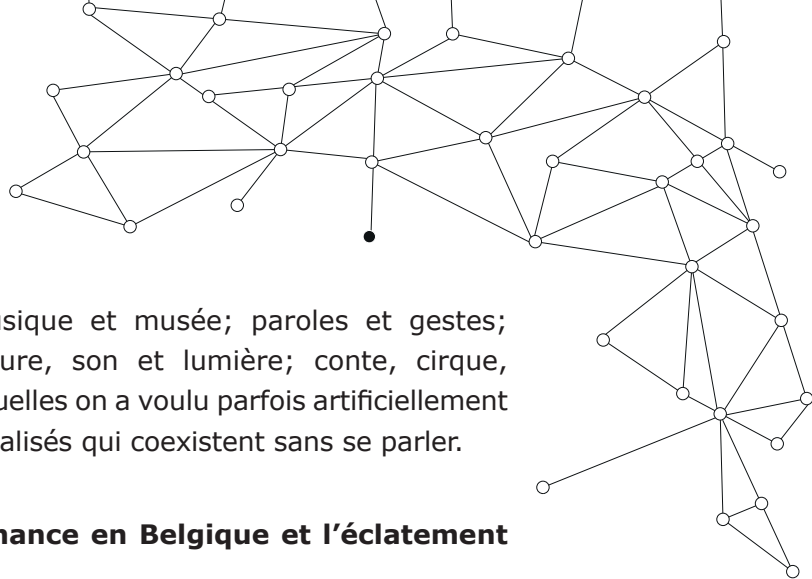
Face à la numérisation et à la globalisation, le modèle ou l'utopie de modèles de politiques puissantes et dirigistes a volé en éclats. Les Etats-nations aux pouvoirs enfermés dans des frontières territoriales oubliées par Internet ressentent une grande impuissance face à la déferlante numérique et économique mondiale.

2. L'interculturalité et la diversité de la société

Le numérique à lui seul n'explique pas l'ensemble des évolutions et nous ne pouvons réduire les enjeux d'avenir qu'à cette seule donnée. Nos populations et nos publics ne sont plus les mêmes et n'ont plus les mêmes attentes. 50 ans après le début des politiques culturelles et des histoires de nos migrations, la population belge est devenue plurielle et interculturelle. Si nos politiques culturelles ont mis en place de nombreuses mesures pour intercultureliser l'offre culturelle, force est de constater que notre politique culturelle belge francophone manque encore de diversité.

3. L'interdisciplinarité de l'offre culturelle

Le monde culturel du XX^{ème} siècle s'est construit de manière cloisonnée : cloisonnement entre les disciplines artistiques, disciplines évoluant dans leurs propres mondes ayant chacune ses propres lieux, décrets, institutions, financements et codes. Les offres



culturelles se mixent, font se relier danse, musique et musée; paroles et gestes; numérique, musique et théâtre ; photo, peinture, son et lumière; conte, cirque, repoussant de plus en plus les catégories dans lesquelles on a voulu parfois artificiellement les enfermer, voulant s'échapper de ces lieux spécialisés qui coexistent sans se parler.

4. L'évolution institutionnelle de la gouvernance en Belgique et l'éclatement des politiques

Pour conclure, un dernier changement évolutif est celui de notre gouvernance qui éclate de plus en plus les aspects de la gestion culturelle entre différents niveaux de pouvoirs, au rythme de l'évolution des compétences de l'Union européenne d'un côté, des transferts de compétences intra-belges de l'autre et de la montée en puissance des Régions qui, sur la base des politiques d'économies innovantes et touristiques, interviennent beaucoup plus dans la dynamique culturelle, ensuite du déploiement des politiques culturelles locales, ce qui crée un éparpillement des moyens et des visions, rendant difficiles l'émergence d'une stratégie cohérente, d'une ambition collective et l'efficacité des dispositifs.

« *Comment ne pas voir, avec Olivier Donnat, que le nouvel âge numérique qui vient de s'ouvrir sape une grande partie des fondements sur lesquels reposait l'action des pouvoirs publics en matière culturelle ?* »

Voilà autant de changements, de révolutions, de ruptures qui nous imposent d'en mener à notre tour dans notre politique culturelle de manière intelligente et collective, sans précipitation improvisée ni lenteur excessive.

« *De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace* », disait Danton.

Nous sommes en effet tous condamnés à l'audace, l'audace de poser des choix politiques forts.

C'est le sens du terme employé pour cette invitation, de l'axe de cette législature et de l'opération ciblée que nous devons mener ensemble : « *Bouger les lignes* ».

Si, comme le dit Romain Gary, « *La culture n'a absolument aucun sens si elle n'est pas un engagement absolu à changer la vie des hommes* », vous ne devriez pas avoir trop de difficultés à aimer faire bouger les lignes.

BOUGER LES LIGNES

Bouger les lignes en politique culturelle, c'est tout simplement permettre de construire ensemble la nouvelle offre culturelle du XXI^{ème} siècle, pour une demande et des publics du XXI^{ème} siècle, avec des institutions du XXI^{ème} siècle.

Pour bouger les lignes, il faut être plusieurs, raison pour laquelle je vous propose une concertation prospective, ciblée dans un timing précis sur les axes de changements que je vais vous préciser.

Ces axes, ils sont trois, et abordent l'offre, la demande et la gouvernance francophone :

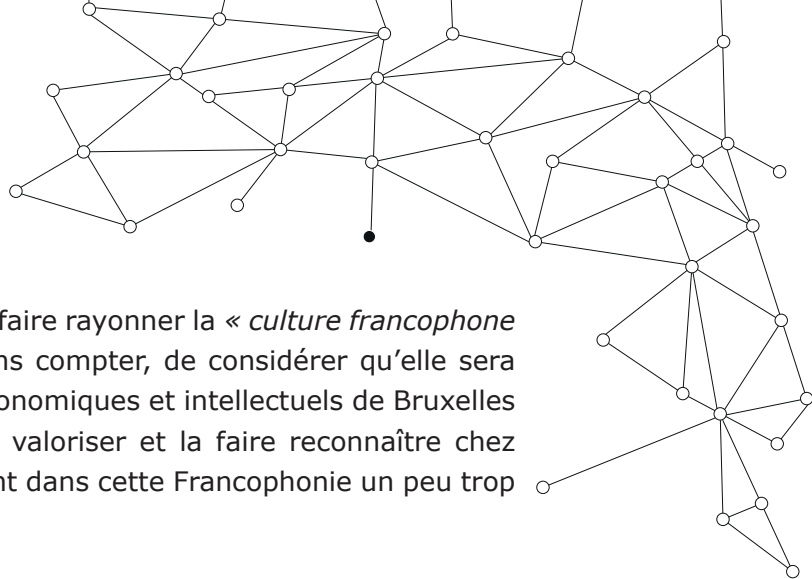
- **Déployer une nouvelle offre culturelle.** Nous devons avant tout remettre désormais le curseur sur la création et l'artiste avant de le mettre, comme ce fut trop souvent le cas, sur l'institution et donc préparer essentiellement avec vous un plan d'action d'envergure, de soutien aux artistes et d'investissement dans la création. Il s'agira aussi de conclure une nouvelle alliance école-culture, écrire la stratégie culturelle numérique francophone et s'insérer dans l'économie créative.
- **Soutenir une nouvelle demande et l'accès à de nouveaux publics,** c'est-à-dire préparer une réelle politique de diversité des publics et de démocratisation nouvelle adaptée aux nouveaux enjeux.
- **Construire une nouvelle gouvernance** et définir un nouveau paysage culturel, simplifié, optimisé, coordonné, décloisonné.

Mais se limiter à s'adapter au présent et au futur ne suffira pas.

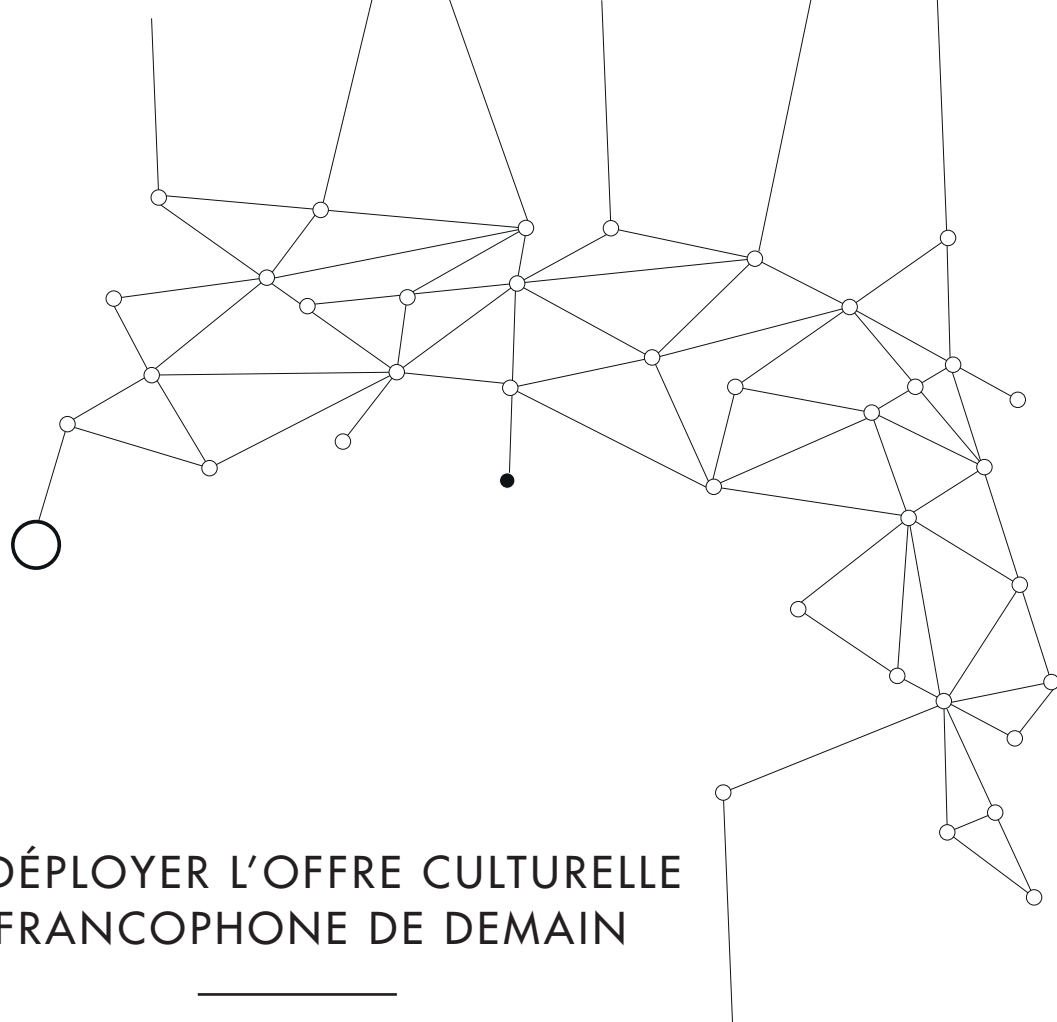
Il nous faudra en plus de **l'ambition** :

- L'ambition collective de considérer la culture comme l'ADN et le supplément d'âme d'une société humaniste, ouverte, généreuse, curieuse, innovante, critique, libre, participative, partageant un socle de valeurs de base communes telles que le respect de l'autre et de sa différence, rejetant les extrémismes de tous bords.

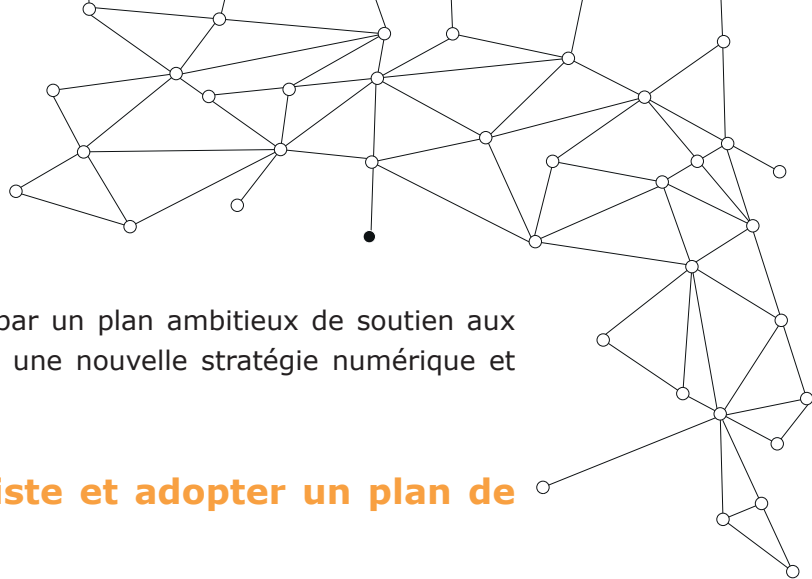
- L'ambition collective de considérer que la culture comme l'éducation sont les deux berceaux de ce qui fait battre le cœur d'une société et peut faire battre le cœur d'une identité francophone belge forte mais respectueuse des autres, fière mais qui refuse l'enfermement, identité que nous ne pouvons laisser ni s'envoler ni s'éclater.



- L'ambition collective enfin de vouloir déployer et faire rayonner la « *culture francophone belge* » avec fierté et volonté, de s'y investir sans compter, de considérer qu'elle sera aussi à la base demain des déploiements socio-économiques et intellectuels de Bruxelles et de la Wallonie, d'oser s'en revendiquer, de la valoriser et la faire reconnaître chez nous comme au-delà de nos frontières, notamment dans cette Francophonie un peu trop oubliée.



I. DÉPLOYER L'OFFRE CULTURELLE FRANCOPHONE DE DEMAIN



Déployer l'offre culturelle de demain passera par un plan ambitieux de soutien aux artistes, une nouvelle alliance école-culture, une nouvelle stratégie numérique et l'insertion dans l'économie créative.

A. Recentrer la politique sur l'artiste et adopter un plan de soutien aux artistes

L'artiste, le créateur a été quelque peu négligé. Il me semble indispensable d'inverser la logique et de remettre l'artiste au centre de la politique culturelle francophone.

Nous devons dès lors construire ensemble pour la fin de l'année 2015 un « **Plan de soutien aux artistes** ». Par soutien, nous entendons le soutien à l'apprentissage, à la création, à la diffusion, à la promotion et à l'exportation des artistes et créateurs.

Dès le début de mon entrée en fonction, j'ai voulu donner un signal en décidant d'injecter **600.000 euros pour l'aide à la création** dans toutes les disciplines et notamment les disciplines émergentes : arts numériques, arts plastiques, cirque, arts de la rue et arts forains, conte, danse, lettres, musique, théâtre.

1. Un nouvel accompagnement des artistes

L'artiste qui se lance a besoin d'un accompagnement personnalisé complet qui assure l'harmonie d'un « parcours artistique » (écriture, diffusion de l'œuvre, promotion, exportation au niveau local et international).

De nombreuses initiatives existent, des ressources sont disponibles, elles se complètent mais sont trop souvent éclatées ou incomplètes. Elles doivent aujourd'hui mieux s'agencer et mieux se coordonner pour mieux se faire connaître et se renforcer.

Quelques idées-forces à mettre en œuvre ensemble :

- L'innovation culturelle contemporaine a besoin de retrouver une dynamique avant-gardiste, demandant la mise sur pied d'un ou de plusieurs réseaux chargés par la Fédération de déployer la recherche et le développement ainsi que la prospection des nouvelles offres culturelles en vue de dynamiser nos créations dans un grand nombre de disciplines.

- Nous devrions renforcer les services d'accompagnement complet aux artistes, sorte de guichet unique sur le modèle du « *Guichet des Arts* » à Bruxelles et en Wallonie, ou

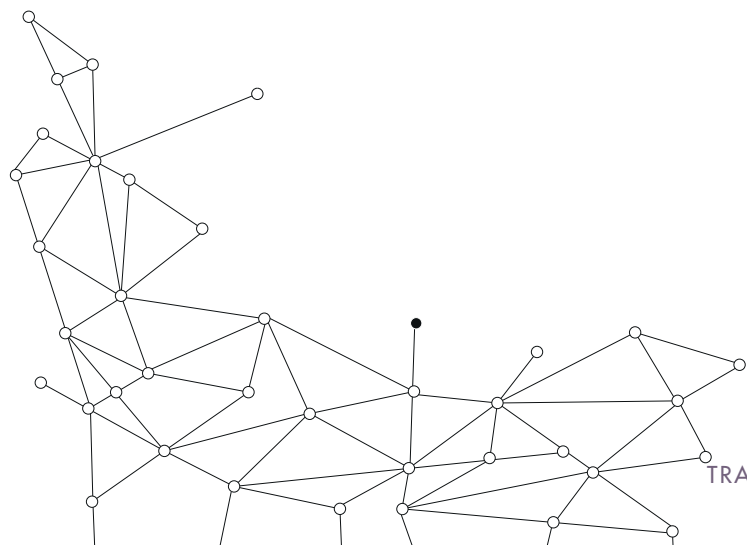
BOUGER LES LIGNES

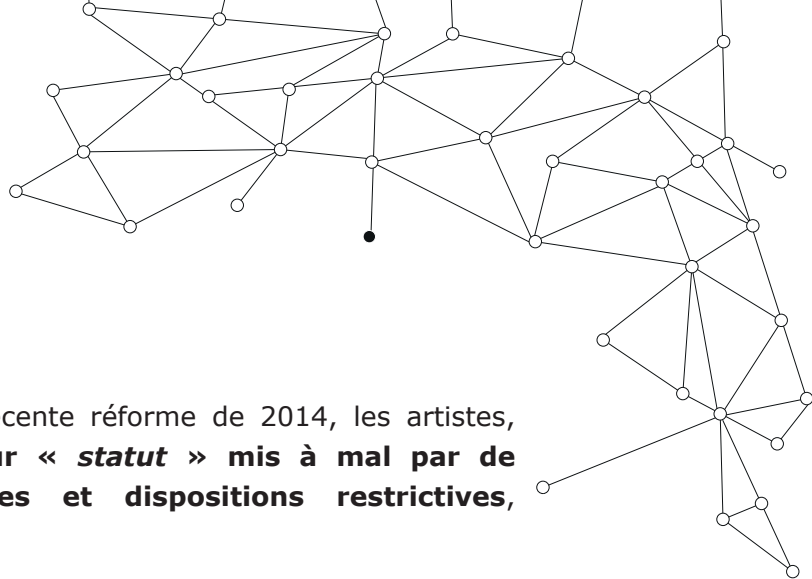
des « *steunpunten* » et « *kunstenloket* » en Flandre, en offrant les services manquants et en renforçant des partenariats intégrés avec les différents prestataires publics, privés ou associatifs, afin que l'ensemble des disciplines du monde artistique et des différentes étapes de la création à la diffusion soient intégrées dans ces dispositifs.

- A partir de ces guichets, il serait également opportun de mettre à disposition, dans des lieux communs à la création et à la promotion à Bruxelles et en Wallonie, des « **pépinières artistiques** » (à l'instar de Rockerill à Charleroi, la Friche Belle de Mai à Marseille), des « **pôles créatifs** » où peuvent se retrouver créateurs, techniciens, musiciens, producteurs, encadrants, gestionnaires comprenant des espaces de coworking, de création et de répétition, de rencontres, de résidences d'artistes. L'organisation des décloisonnements interpersonnels via des rencontres interdisciplinaires, notamment entre artistes, et entre artistes et industries culturelles, permet l'éclosion d'un nouvel écosystème de la créativité. Les notions d'innovation, de partage et de mutualisation permettent une valeur ajoutée constituée par l'accompagnement des porteurs de projets et le dynamisme d'une communauté. La redéfinition des missions de PointCulture sera notamment envisagée pour permettre ces projets.

- Il serait nécessaire également d'envisager des **dispositifs de formation continue pour les auteurs**, comme c'est le cas en France, par exemple, depuis avril 2013 afin de rendre leurs projets plus originaux, plus solides et plus innovants et les encourager à tirer parti plus systématiquement des évolutions technologiques constantes dans le secteur de la création en étant proactifs dans l'exploration de nouvelles pistes d'expérimentation, au-delà de leur réseau, de leur secteur artistique et de leurs pratiques habituelles. L'auteur doit aussi apprendre à devenir entrepreneur, à acquérir de nouvelles compétences liées à l'éclosion de l'économie créative car il aura de plus en plus à défendre une gestion de projets, autant qu'un univers artistique. Le partenariat régional sera envisagé pour la mise à disposition de lieux pour les pépinières d'artistes.

- De la même manière, il sera demandé aux opérateurs, via les critères de subventionnement et dans le cadre des contrats-programmes de valoriser, soutenir, développer, diffuser et accompagner les trajectoires et œuvres d'artistes de notre communauté.





2. Un meilleur statut

Depuis la loi-programme de 2002 jusqu'à la récente réforme de 2014, les artistes, malgré des avancées importantes, ont vu **leur « statut » mis à mal par de nombreuses interprétations contradictoires et dispositions restrictives**, destinées pour une part à limiter des abus.

J'ai déjà organisé une concertation avec l'Onem et les représentants des artistes et intermittents du spectacle pour expliquer les attentes du secteur. Fin janvier, je rencontre le Vice-Premier ministre et ministre fédéral de l'Emploi, Kris Peeters, pour aborder les différentes demandes de réformes et souhaite **mettre en place une concertation pour dessiner un cadre législatif social et fiscal qui permette à la création de se déployer, et aux créateurs de travailler dans des conditions décentes et de mettre fin aux discriminations qui subsistent entre travailleurs des arts**, et plus particulièrement entre artistes et techniciens exerçant leur activité professionnelle dans des conditions similaires.

3. Un programme d'actions pour l'emploi des artistes

- L'emploi de nos artistes n'est pas suffisamment au centre des politiques culturelles et il doit devenir notamment un critère beaucoup plus important dans les conditions d'octroi des subventions et entre autres des contrats-programmes. Le nombre d'emplois proposés aux acteurs, par exemple, deviendra une condition plus claire et forte dans le secteur du théâtre.

Nous voulons également offrir de nouveaux débouchés à nos artistes et techniciens du spectacle via notamment le déploiement de nouvelles filières de métiers du spectacle avec des structures d'emploi plus pérennes, des politiques de culture à l'école, de coordination des grands événements permettant des structures pérennes d'emploi à temps plein, de déploiement de nos spectacles en Francophonie, d'adaptation de notre offre dans les académies.

Nous devons redéployer des compagnies francophones, nous assurer de représentations plus fréquentes et de capacités d'exportation plus fortes.

- Pour défendre au mieux l'emploi des artistes, nous devons également disposer de données objectives et quantifiées, en réalisant un cadastre de l'emploi artistique.

4. Des financements diversifiés et une entrée dans l'économie créative

Replacer la création au cœur des politiques culturelles, c'est également veiller à ce que des mesures soient prises à tous les échelons pour accroître la part des ressources qui leur est dédiée.

4.1. Au niveau du financement public tout d'abord, il est essentiel qu'une partie plus importante des budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit consacrée directement à la création, à l'accompagnement, à la diffusion et à la promotion.

Pour y arriver, nous devons notamment cibler nos politiques, clarifier, et objectiver le budget, dégager des marges en provenance d'une optimisation dans l'organisation et le fonctionnement des institutions, et la réduction des coûts de fonctionnement via de nouvelles règles, la mutualisation des coûts, des centrales d'achats, des partenariats étroits entre institutions, des cahiers des charges plus contraignants.

Un fonds destiné à recueillir des dons pour la promotion de la culture francophone vient d'être créé à ma demande, pour lequel nous allons faire une campagne d'information.

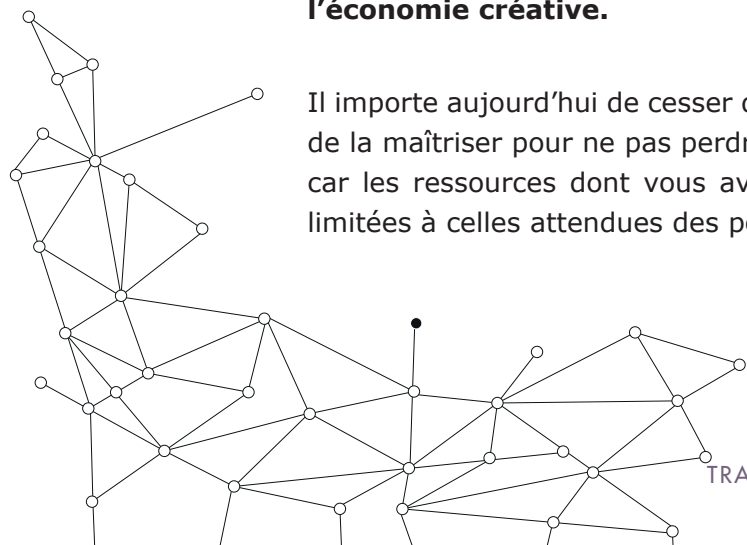
Nous devons également inciter, objectiver nos mécanismes de subventionnement, éviter le saupoudrage, remettre plus d'équité entre certaines institutions d'un même secteur et mettre l'accent sur l'importance des recettes propres et des méthodes adéquates pour y arriver.

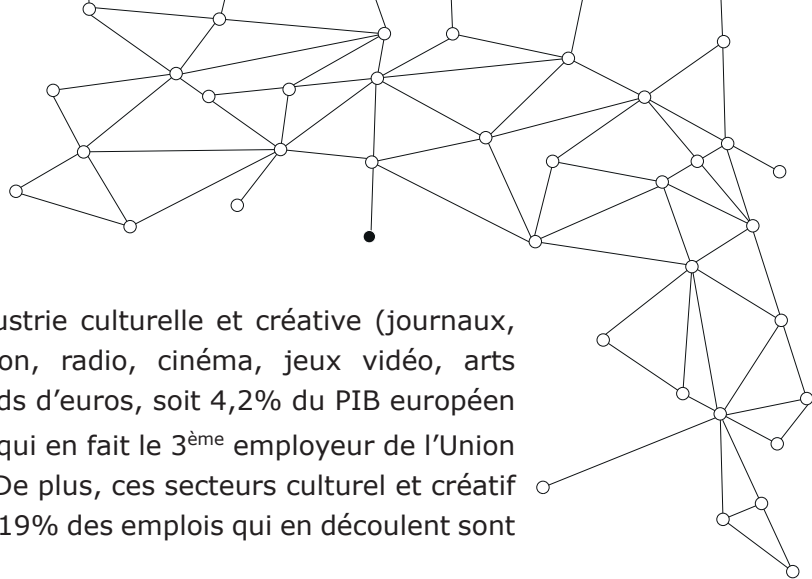
Enfin, nous devons clarifier dans les budgets et flux financiers des institutions la part artistique, la part opérationnelle, la part structurelle et celle réservée aux missions spécifiques.

Par ailleurs, nous devons envisager de pouvoir mieux rétribuer l'artiste via une aide directe et de faire en sorte que les institutions rétribuent mieux les auteurs.

4.2. Au niveau des financements privés par ailleurs, l'heure est à l'entrée dans l'économie créative.

Il importe aujourd'hui de cesser d'occulter la dimension économique de la culture, certes de la maîtriser pour ne pas perdre notre âme mais de l'utiliser pour déployer la création car les ressources dont vous avez besoin pour assurer vos missions ne peuvent être limitées à celles attendues des pouvoirs publics.





Il ressort d'une étude d'Ernst & Young que l'industrie culturelle et créative (journaux, magazines, livres, musique, spectacle, télévision, radio, cinéma, jeux vidéo, arts visuels, architecture, publicité) pèse 535,9 milliards d'euros, soit 4,2% du PIB européen en 2012 et emploie 7,1 millions de personnes, ce qui en fait le 3^{ème} employeur de l'Union européenne, derrière la construction et l'Horeca. De plus, ces secteurs culturel et créatif sont un vecteur de travail pour les jeunes puisque 19% des emplois qui en découlent sont occupés par des moins de 30 ans.

Ce constat démontre, pour ceux-là même qui ne pensaient pas prioritairement à la culture, le rôle indispensable des artistes et de la création sans lesquels ce déploiement serait impossible et, parallèlement la pertinence du renforcement du soutien aux artistes et à la création comme véritables leviers générateurs de croissance économique et de vivre ensemble.

Nous aurons donc besoin de stratégies ambitieuses portées dans le cadre de nouveaux partenariats entre les politiques culturelles, d'emploi, d'innovation, de tourisme, de patrimoine et de déploiement économique à partir de la création d'œuvres et de biens comme de services de qualité touchant de plus larges publics. Ces politiques demanderont d'amplifier les mesures collectives pour déployer, dans chacune des Régions, la dynamique du secteur culturel, créatif et événementiel, le développement d'une stratégie d'entrepreneuriat culturel et le renforcement des collaborations et co-financements entre nos deux Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La culture sera en effet une des bases innovantes du déploiement de la grande Métropole dynamique du futur que nous voulons faire de Bruxelles, de la Wallonie et de ses grandes villes. Nous devons désormais croiser la diffusion culturelle avec le développement des villes, voire de pôles de développement créatif et touristique. Notre Métropole bruxelloise et les grandes villes ou les grands pôles porteurs de créativité, doivent notamment bénéficier désormais d'une approche transversale en matière de stratégie et de financement ainsi qu'un appui professionnel pour faciliter et promouvoir la réalisation de grands événements culturels et le déploiement d'une nouvelle offre culturelle. Nous devons donc aussi et surtout renforcer le financement extérieur via un décloisonnement avec l'entrepreneuriat culturel, des co-financements avec d'autres niveaux de pouvoir, des co-financements publics-privés, le crowdfunding, **via l'augmentation des moyens d'actions et du rôle du fonds St'art.**

Nous devons par ailleurs expérimenter de nouveaux « *business models* », assurer l'innovation des outils de financement tout en défendant un partage équitable des revenus générés de la création et de l'exploitation. Je crois que la génération numérique a, dans ce cadre, un rôle plus décomplexé et essentiel à jouer.

Le développement du «*tax shelter*», notamment pour les arts de la scène, est une priorité à obtenir du fédéral, tout comme un meilleur encadrement légal des financements alternatifs, le développement d'un mécénat et sponsoring enfin définis dans la loi avec des incitatifs fiscaux clairs et des procédures d'agrément fiscal facilitées, la reconnaissance des apports en nature (mise à disposition de lieux, de billets) et en compétence à titre de mécénat et le renforcement du micro-crédit pour les petits entrepreneurs des industries culturelles et créatives.

Il sera opportun d'imaginer « **des bourses artistiques** » sous forme de rencontres entre les créateurs, les industries culturelles et créatives après une préparation de dossiers.

5. Une meilleure promotion des artistes

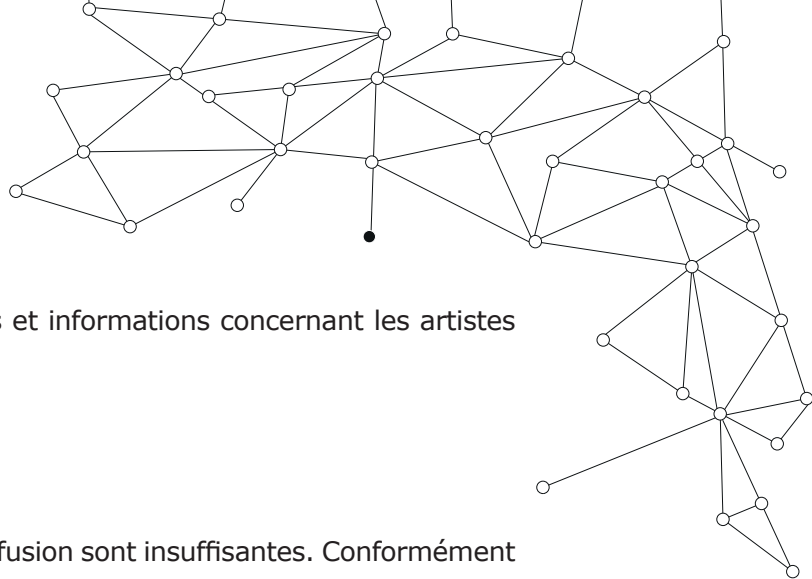
Soutenir la création et les artistes n'a de sens que si, en aval, une promotion efficace de leurs œuvres permet au plus grand nombre de les connaître et de les apprécier.

Nous, Francophones, devons être **davantage fiers de nos artistes et des œuvres** de notre communauté. Comme vous, je constate que pour beaucoup de nos créateurs, la reconnaissance passe trop souvent d'abord par une reconnaissance acquise en France, ce que je regrette. La Belgique francophone, contrairement à la Flandre ou au Québec, éprouve des difficultés à célébrer ses artistes, à leur donner la place qui leur revient. Il faut donc repenser notre politique, déployer une stratégie de promotion via différents plans d'actions à construire ensemble.

La promotion des institutions, des spectacles, des artistes représente de **10 à 20 % des budgets des arts de la scène de la Fédération Wallonie-Bruxelles** mais **contribue si peu à la notoriété des auteurs et des artistes. La mise en valeur des créateurs et des artistes doit se faire de façon plus évidente** et se traduire sous forme de plan professionnel dans les obligations décrétales, couvrant les différents secteurs, ou lors de l'élaboration de contrats-programmes ou de conventions, notamment l'obligation d'une plus grande visibilité des artistes dans la communication des opérateurs subventionnés.

L'évaluation de la pratique promotionnelle actuelle de la culture devra être repensée. Au lieu d'avoir des campagnes sectorielles, ne convient-il pas de favoriser des campagnes communes d'envergure ?

Par ailleurs, l'intention est de négocier avec la RTBF un plan de promotion des créateurs et artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des adaptations du contrat de gestion et, par ailleurs, de centraliser dans un véritable magazine culturel numérique en



Fédération Wallonie-Bruxelles tous les programmes et informations concernant les artistes francophones, toutes disciplines confondues.

6. Une meilleure diffusion

Qui dit création dit diffusion. Or, nos politiques de diffusion sont insuffisantes. Conformément aux objectifs de la Déclaration de Politique Communautaire, je souhaite **harmoniser et réformer les procédures d'octroi d'aide à la diffusion**.

Tout d'abord, les centres culturels et les festivals subventionnés doivent accorder une place plus importante et visible aux jeunes talents de la Fédération. Face à l'absence de lieux-phares pour la diffusion de la chanson et de la musique jeunes publics, une initiative s'imposera. Dans le domaine des musées, je souhaite réfléchir à une campagne de promotion globale pour rendre plus prégnants l'ancrage et la marque des musées.

Le système Art et Vie a fait ses preuves mais il doit faire l'objet d'une réforme profonde. Il faut imaginer un nouveau système, sans la rigidité d'un catalogue, plus ouvert, plus direct, moins administratif et plus efficace. Il faut responsabiliser les programmeurs, redéfinir les obligations des centres culturels, déployer un réseau décentralisé de nombreux petits lieux culturels en créant des conventions souples avec des cafés et lieux d'Horeca désireux d'inviter des artistes nouveaux à se produire. La création de bureaux de diffusion doit être soutenue davantage, dans le domaine de la danse notamment.

Dans le secteur du **cinéma**, nous devons **imaginer une nouvelle stratégie collective de diffusion sur base d'un partenariat entre opérateurs** (créateurs, exploitants, producteurs, distributeurs, opérateurs culturels, monde associatif, écoles,...) et permettre ainsi une **meilleure rencontre entre notre cinéma et son premier public**. Dans ce cadre, je me réjouis de l'ouverture du cinéma **Le Palace** cette année à Bruxelles.

7. Une vraie politique d'exportation de nos artistes

Nous devons **intensifier la présence de nos artistes à l'étranger, favoriser leur accès à de nouveaux marchés et contribuer ainsi à nourrir leur créativité**, ce qui n'est pas suffisamment fait.

Nous avons un besoin vital d'internationaliser notre politique culturelle et d'ouvrir **les portes du monde à nos artistes par une stratégie de promotion transversale plus proactive, plus visionnaire et dynamique**.

Nous devons encourager l'élaboration d'une **nouvelle stratégie de partenariats et de rayonnement international** visant la promotion de nos créateurs et artistes, et celle de leurs projets. Nous devons d'abord fédérer les outils et **éviter l'éclatement, contraire à une ambition collective, entre les différentes agences** (WBMusiques, WBIImages, WBThéâtre, etc.) et entre différents départements. Un seul service performant au sein d'une seule administration et une seule commission, avec du personnel proactif qui entretient des liens avec l'étranger et accompagne nos artistes sur base d'une stratégie culturelle internationale nouvelle est à envisager.

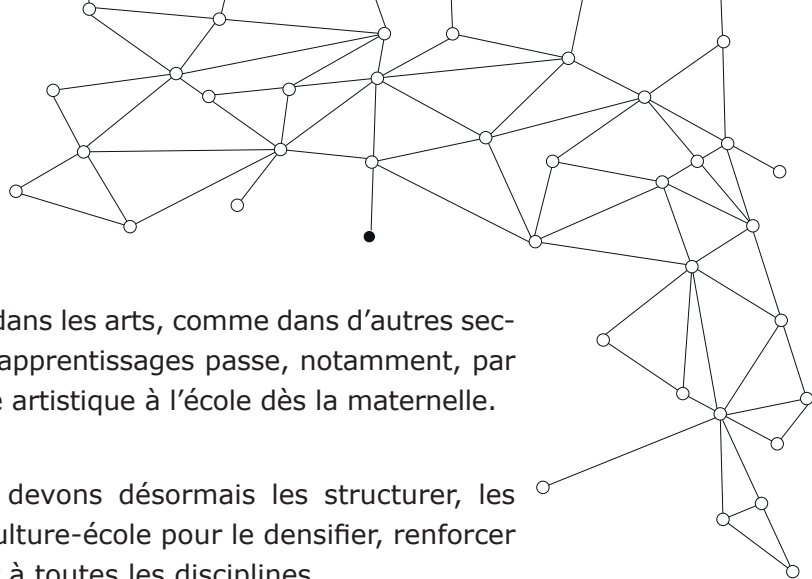
Des moyens nouveaux et des initiatives nouvelles doivent assurer la présence de nos créateurs et opérateurs sur les marchés les plus importants pour eux notamment en Francophonie, et permettre ainsi à nos artistes de se produire à l'étranger via notamment des accords de réciprocité entre pays membres de la Francophonie à l'instar de la logique du festival Propulse. Nous devons mener des **missions de prospection, déployer des réseaux professionnels et assurer l'accueil de programmateurs étrangers**.

Comme initiative phare, je **propose que Bruxelles accueille prochainement le WOMEX**, le plus grand marché européen de programmateurs de musique du monde, et que l'on y joigne le premier marché européen de chanson et musique jeune public.

Je souhaite notamment soutenir **la diffusion des arts de la scène francophone et de nos compagnies** en dehors de nos frontières et défends l'idée du lancement d'un réseau de salles de spectacles en Francophonie, financé essentiellement par des partenaires privés qui proposeraient deux tiers de spectacles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et un tiers de spectacles locaux impliquant de nouveaux débouchés pour nos acteurs et une nouvelle visibilité pour nos créateurs. Voilà un projet osé, mais passionnant !

B. Conclure une nouvelle alliance école-culture

Dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence qui sera lancé le 26 janvier 2015, comme dans le cadre de l'opération culturelle « Bouger les lignes », qui débutera fin février, je propose de décloisonner beaucoup plus l'enseignement et la culture et de créer une **nouvelle alliance culture-école** organisant une meilleure intégration des arts dans les politiques éducatives. « *L'élève n'est pas un vase qu'on remplit mais un feu qu'on allume* » disait Montaigne. C'est ce feu que peut notamment offrir la culture à l'école.



Tant soutenir la création et l'innovation de demain dans les arts, comme dans d'autres secteurs, que développer une meilleure maîtrise des apprentissages passe, notamment, par un retour de la sensibilisation et de l'apprentissage artistique à l'école dès la maternelle.

Plusieurs initiatives existent, certes, mais nous devons désormais les structurer, les déployer, mieux les coordonner, revoir le décret culture-école pour le densifier, renforcer les objectifs et les moyens d'action, le généraliser à toutes les disciplines.

Cela demande notamment l'existence d'un partenariat culturel par école, cela demande que chaque école ait **un référent culturel et un plan culturel** et que les institutions culturelles les plus importantes, dont les théâtres, aient également un référent éducatif et un plan d'action scolaire et jeune public. Cela demande un programme d'artistes et de résidences d'artistes à l'école, des cahiers des charges plus clairs des opérateurs en matière de prestations dans les écoles ou d'accueil des classes, des projets de captation de pièces de théâtre pour les classes, des projets d'écoles sur scène accompagnées d'artistes et professeurs.

Cela passe par une meilleure **collaboration entre les académies et l'école, entre les artistes et les institutions culturelles et les écoles**, une meilleure formation initiale et continuée des enseignants parallèlement à une formation pédagogique des artistes ou opérateurs culturels, le soutien à de nouveaux projets, la révision de certains contenus de programmes, la réforme de l'enseignement qualifiant artistique pour y intégrer de nouvelles options liées aux métiers artistiques et l'intégration des apprentissages numériques.

Au-delà de nouveaux contenus de programmes, la réflexion sur l'aménagement des rythmes scolaires doit permettre le développement d'activités culturelles plus intenses à l'école durant les activités parascolaires, lors de l'accueil de fin de journée et pendant les activités offertes durant les jours blancs. Parallèlement aux classes vertes, les classes d'immersion artistique constituent des projets intéressants.

Cela demande également de repenser notre offre d'enseignement supérieur artistique pour l'adapter à notre espace culturel et de réformer en profondeur nos académies afin d'en faire des « *Académies du XXI^{ème} siècle* » travaillant plus en binôme, avec les écoles d'un côté, et les artistes de l'autre, et devenant des **nouveaux espaces de formation interactifs, connectés et partagés, dans ses dimensions les plus créatives et ludiques**.

Nous disposons, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de talents exceptionnels dans le domaine de la littérature. Et comme le dit Benoît Peeters « *il faut garantir la bibliodiversité* ».

Je compte déployer **un plan lecture** renforçant notamment le programme « *Ecrivains en classe* » pour que le livre soit au cœur de l'apprentissage, non seulement comme vecteur du savoir mais aussi comme instrument d'un plaisir partagé, dans la découverte de soi-même et des autres. Pour commencer au plus tôt, en collaboration avec l'ONE, une grande campagne de sensibilisation à la lecture des plus petits sera mise en place.

C. Elaborer un plan culturel numérique francophone

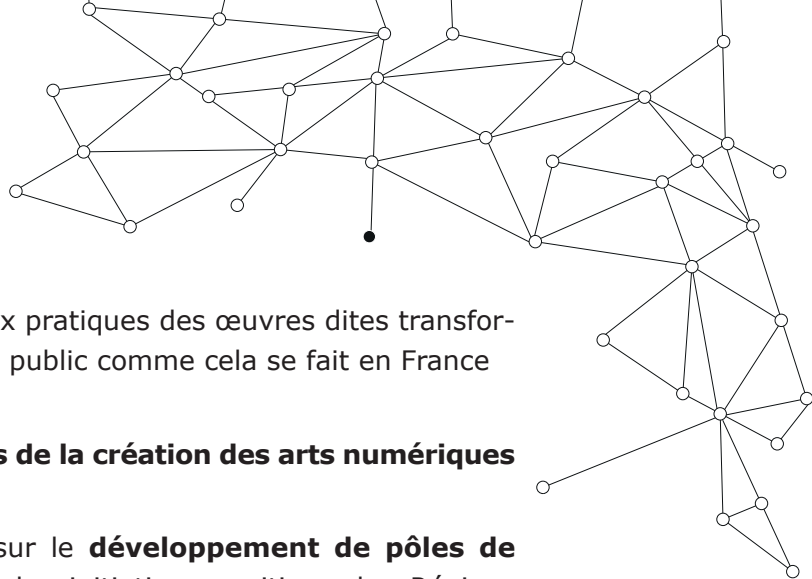
Dans ce cadre, je proposerai qu'une **coupoles du numérique** composée d'acteurs multiples en provenance des disciplines artistiques, du monde de l'audiovisuel, des industries culturelles et de l'enseignement, soit chargée de préparer, via un processus participatif, en lien avec les autres niveaux de pouvoir une proposition **de plan numérique culturel** pour aborder, notamment, les axes suivants :

- le premier concerne l'adaptation de nos outils à la culture du numérique via une réelle dynamique de mutualisation des bonnes idées

Nous devons disposer de plates-formes collaboratives associant l'artistique, l'économique, l'éducatif et le scientifique. Plusieurs pistes pourraient être envisagées ou accentuées : la plate-forme de prêt de livres numériques de nos bibliothèques, la collaboration avec un Centre belge d'innovations numériques dédié à la prospective pour identifier les nouvelles possibilités qui peuvent s'offrir aux musées, comme par exemple **Muséomix**, la coordination numérique des billetteries, l'information numérique centralisée sur l'offre culturelle et les artistes, les émissions culturelles sur le Web. D'autre part, **notre patrimoine** est une richesse méconnue du grand public. De nombreux inventaires existent. J'entends encourager leur numérisation pour en favoriser l'accès.

- le deuxième axe veut répondre plus activement à la création de contenus innovants de haute qualité

Il faut répondre aux défis de la globalisation et de la numérisation par l'investissement dans **la création de qualité de contenus innovants**. C'est cela le rôle d'une politique culturelle de la Fédération. C'est la bonne riposte aux distributeurs numériques car « *le contenu est l'essentiel* ». Il y a dans ce cadre une mission possible pour les Centres culturels, les bibliothèques-médiathèques-ludothèques et PointCulture, pour un travail de médiation et diffusion de cette offre innovante, dans un esprit préservé de démocratisation culturelle. L'objectif doit être de permettre à chacun de disposer d'un « **capital culturel numérique** » permettant de se repérer dans la prolifération de l'offre culturelle et de l'exploiter avec pertinence.



On pourrait le faire, par exemple, en s'ouvrant aux pratiques des œuvres dites transformatives pour s'appropriier les œuvres du domaine public comme cela se fait en France

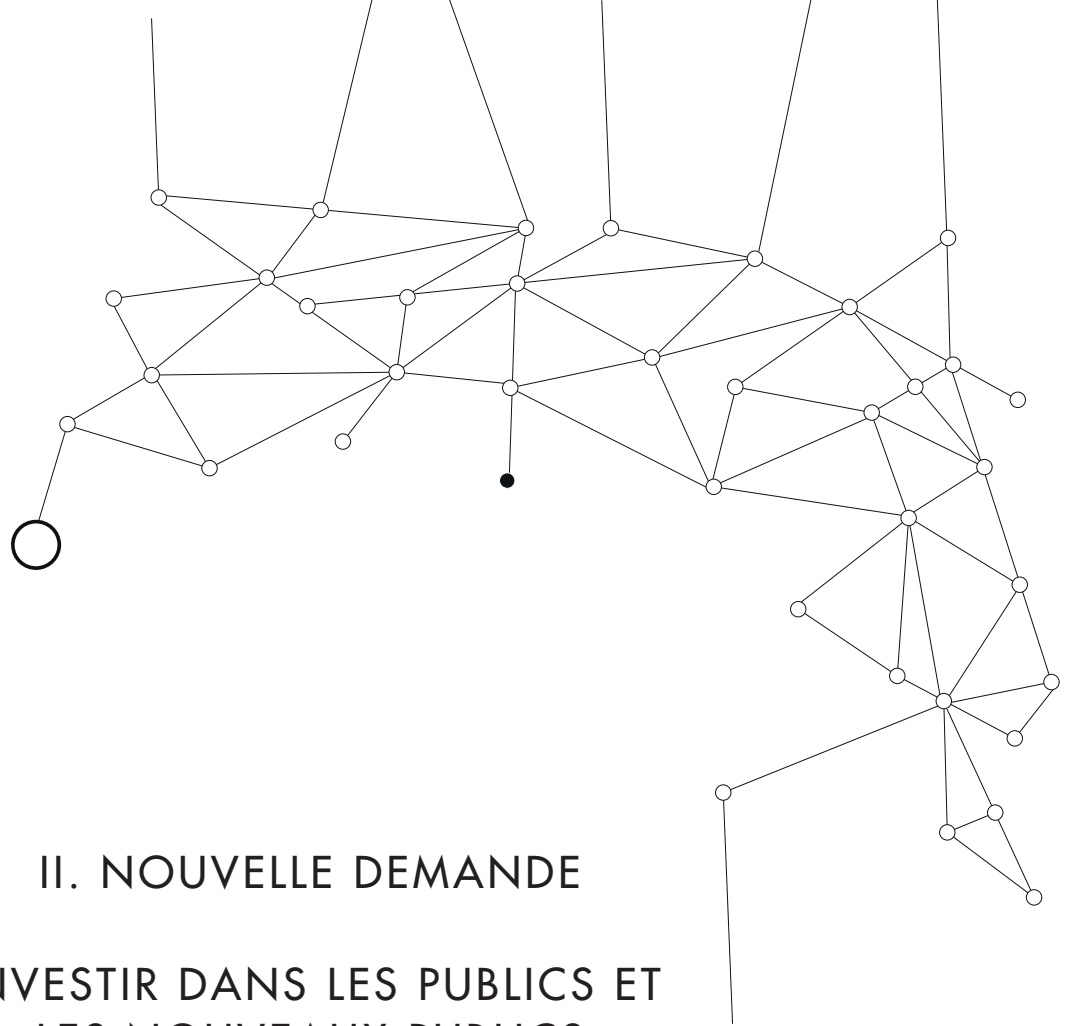
- enfin, nous devons nous ouvrir aux modalités de la création des arts numériques

A l'instar du Plan Marshall, ce plan s'appuiera sur le **développement de pôles de création numérique** dynamiques en lien avec les initiatives positives des Régions (Wallimage, Pôle Liège, Numédiart, mediadistrict.brussels) et avec les politiques audiovisuelles du Centre du Cinéma et de l'audiovisuel dans le cadre d'une coordination nouvelle. Les créateurs doivent être soutenus pour exceller en créations numériques liées notamment aux jeux vidéo, aux dessins animés, aux projections, musiques et écritures numériques.

Enfin, je souhaite mettre un réel **coup d'accélérateur sur la création artistique numérique** afin de financer la recherche-développement et les écritures nouvelles pour des contenus innovants de haute qualité. Nous devons notamment analyser la manière de lancer ensemble en Fédération, avec toutes les disciplines, un grand Festival du Numérique se déployant dans toutes les grandes villes à partir des initiatives existantes et des **nuits numériques dans chaque centre urbain de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, mettant en lumière des jeunes créateurs et faisant la part belle à l'innovation et à l'expérimentation.

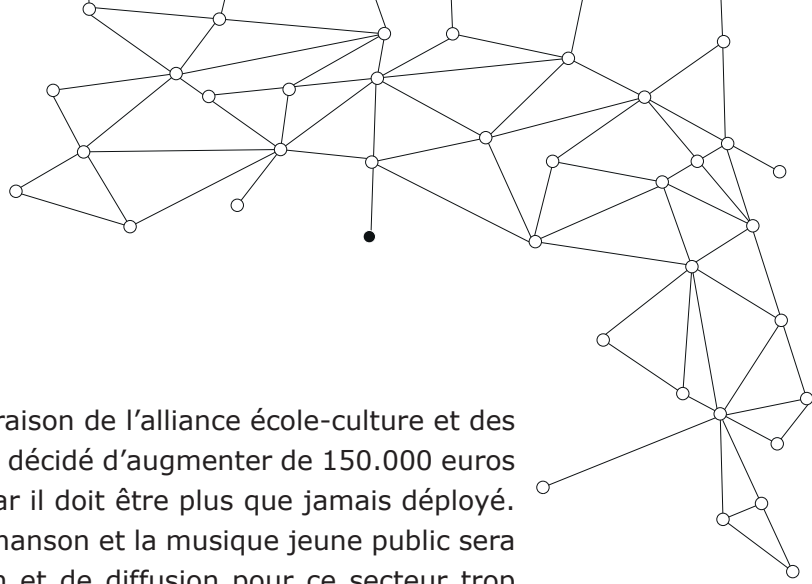
Nous devons **accompagner la révolution numérique** à laquelle est actuellement confronté le secteur du livre. Il ne s'agira pas d'opposer le livre imprimé et le livre numérique mais de travailler à leur complémentarité, en n'oubliant jamais que c'est la qualité du contenu, bien plus que son emballage, qui est prépondérante. Les principaux relais de la lecture que sont aujourd'hui encore les bibliothécaires et les librairies seront encouragés à évoluer, se décroïsonner, investir dans les innovations et dans leur ouverture aux nouveaux modes de lecture, notamment sur écran.

La plate-forme de livres numériques LIBREL, qui offre aux lecteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles un catalogue exhaustif de livres numériques et surtout un conseil adapté à leurs attentes, devra se déployer.



II. NOUVELLE DEMANDE

INVESTIR DANS LES PUBLICS ET LES NOUVEAUX PUBLICS



A. Les enfants

Le premier public, c'est évidemment les enfants, raison de l'alliance école-culture et des projets en petite enfance. Dès le budget 2015, j'ai décidé d'augmenter de 150.000 euros les moyens consacrés au Théâtre jeune public. Car il doit être plus que jamais déployé. Par ailleurs, une initiative dans le domaine de la chanson et la musique jeune public sera prise pour qu'existe un véritable lieu de création et de diffusion pour ce secteur trop longtemps négligé.

B. Faire réussir la diversité dans la culture

Comme le dit Amin Maalouf dans son ouvrage *Les identités meurtrières* : « *Chacun d'entre nous devrait être encouragé à assumer sa propre diversité, à concevoir son identité comme la somme de ses diverses appartenances, au lieu de la confondre avec une seule, érigée en appartenance suprême, et en instrument d'exclusion, parfois en instrument de guerre* ».

Notre politique culturelle s'adresse à tous nos citoyens et doit être adaptée à leurs attentes, besoins, envies. Une Charte de la diversité pourrait être discutée pour répondre à cette problématique.

Notre espace francophone est traversé par des publics métissés. C'est particulièrement le cas pour Bruxelles qui est une ville plurielle mais la diversité n'a pas encore suffisamment traversé les pratiques et les politiques culturelles. Elle n'est pas assez présente, ni dans les publics visés par nos politiques ni au sein des opérateurs ou acteurs, malgré un foisonnement de talents et un intérêt du public. Bien souvent, nous concevons nos projets culturels pour/et par des groupes spécifiques alors que la réussite ne se fera qu'à travers le dialogue et la mixité. C'est bien la différence entre la multiculturalité qui signifie une addition de politiques monoculturelles et l'interculturalité qui implique la mixité. Nous devons donc établir un cadre qui encourage l'interculturalité au sein des programmations et des équipes culturelles, déployer des nouvelles politiques d'attractivité des publics, valoriser les nouveaux talents et nouvelles expressions artistiques, ceux du hip-hop, du rap, du slam et des arts urbains.

C. Une nouvelle politique de démocratisation

Penser au développement de l'offre culturelle, c'est également penser à celles et ceux qui rencontrent des difficultés pour participer à la vie culturelle ou qui ont l'impression que celle-ci ne leur est pas destinée. L'Eurobaromètre Culture 2014 indique que 47% des Belges manquent d'intérêt pour la culture et 25% disent manquer de temps pour la visite

BOUGER LES LIGNES

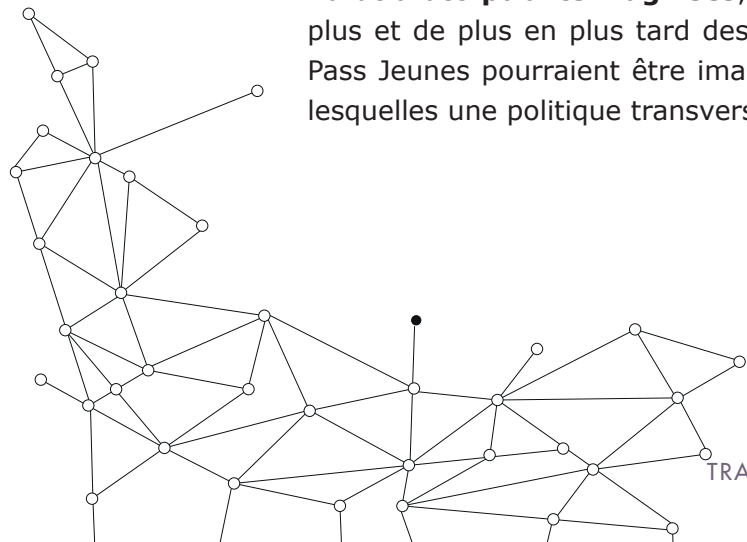
d'un musée ou pour se rendre dans une bibliothèque. À titre d'exemple, d'autres études indiquent également qu'un tiers des citoyens n'est tout simplement pas au courant de cette offre et un quart d'entre eux ne pratique aucune activité culturelle. Les différentes politiques qui ont été menées jusqu'ici pour que la culture s'ouvre à tous ont souvent donné des résultats mitigés. Et de nombreuses questions nouvelles se posent. Alors, comment réussir un nouvel élan de participation en tirant opportunité des changements actuels ? Comment échapper au risque d'une culture qui ne serait réservée qu'à une partie seulement de la société ?

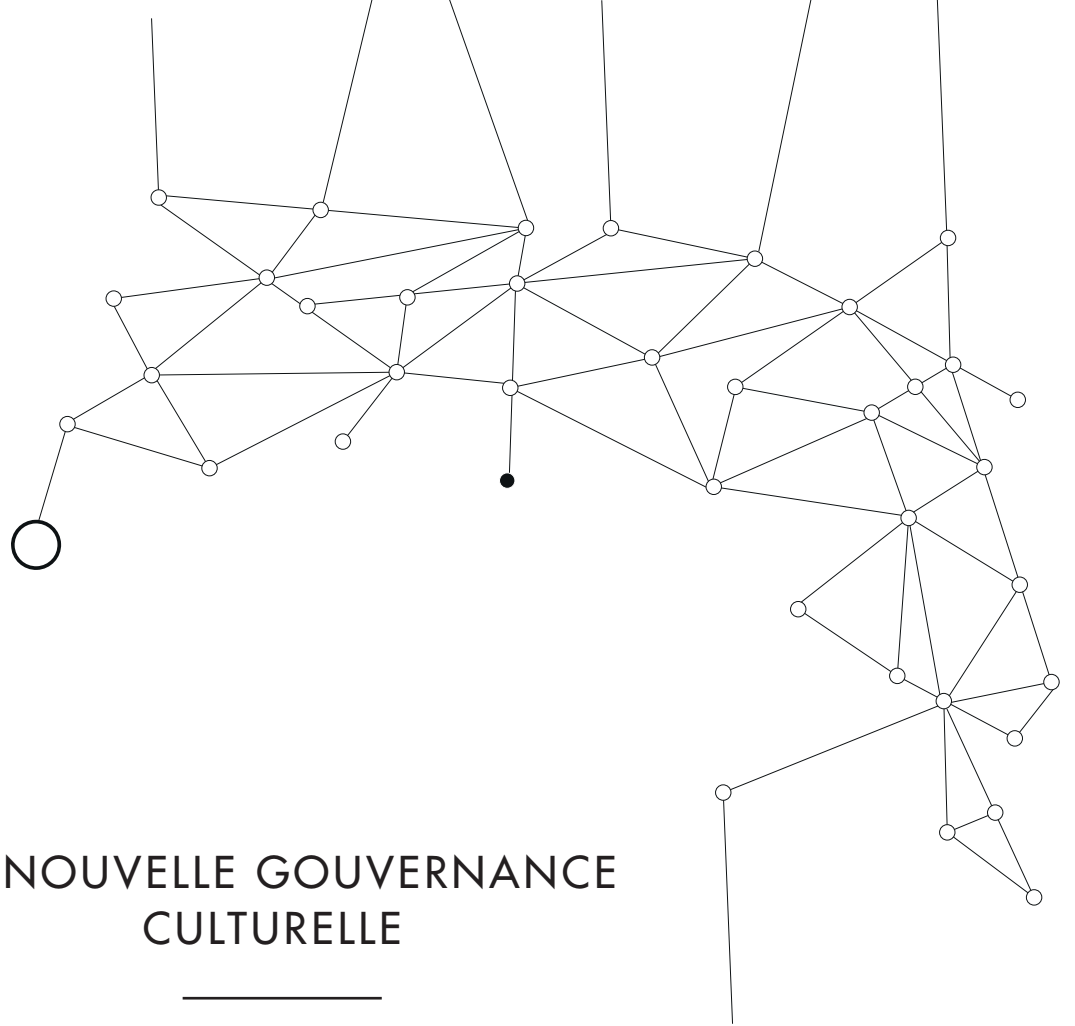
Beaucoup d'entre vous jettent d'ores et déjà des ponts importants entre la population et les offres culturelles de qualité. Ces actions méritent d'être encouragées ainsi que les « *bonnes pratiques* » mieux identifiées et plus systématiquement partagées.

Mes premières réflexions me conduisent à orienter les efforts tournés vers les obstacles les plus importants : le manque de temps des usagers implique une réflexion sur la personnalisation des services et les heures d'ouverture et de prestations des lieux culturels; le sentiment de manque d'intérêt implique des efforts d'information et de soutien à une plus large diversité des créations, la question des prix doit être revue avec les opérateurs pour viser des publics précis, notamment les jeunes de moins de 25 ans et les publics précarisés.

A cet égard, l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui guide depuis plus de dix ans l'action de l'association du même nom (article 27), doit plus que jamais, mobiliser nos forces et se déployer avec notamment l'octroi d'une carte inspirée de « *paspartoe* » mise en place par la Vlaamse Gemeenschapscommissie qui octroie des avantages pour un ensemble d'activités culturelles. Nous devons par ailleurs **renforcer le rôle de médiation et d'ancrage social des institutions** via la formation des acteurs culturels à cette médiation, à l'instar de ce que réalise déjà PointCulture et la systématisation dans les conventions avec les opérateurs de cette recherche de lien avec tous les publics sur la base d'une stratégie de médiation, y compris une évaluation qualitative des résultats obtenus, visant les publics prioritaires car telle est leur principale responsabilité.

Au-delà des **publics fragilisés**, je pense également aux **seniors** qui sont de plus en plus et de plus en plus tard des utilisateurs de culture, aux **jeunes** pour lesquels des Pass Jeunes pourraient être imaginés, aux personnes en **situation de handicap** pour lesquelles une politique transversale est nécessaire.





III. NOUVELLE GOUVERNANCE CULTURELLE



Pour pouvoir répondre de la manière la plus pertinente et efficace à toutes ces évolutions, une réforme de la Gouvernance culturelle s'impose et elle a deux noms : décloisonnement et optimalisation.

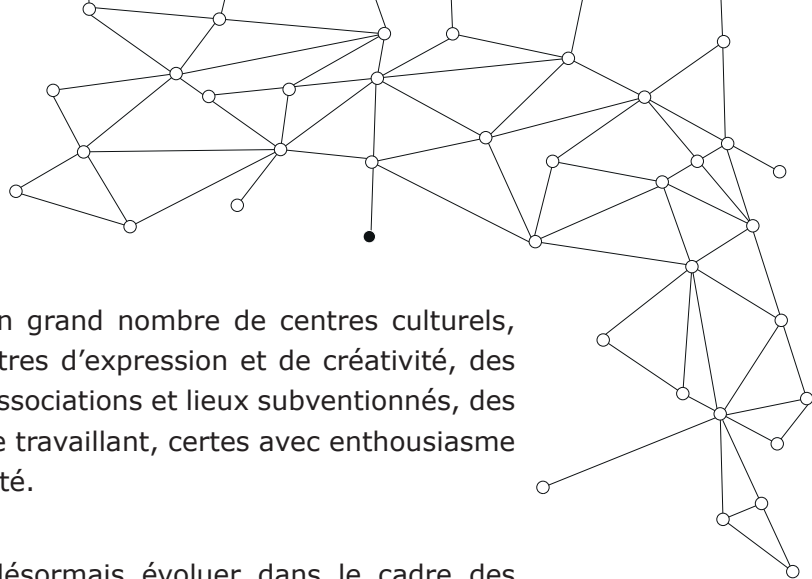
A. Fédérer et décloisonner les disciplines et les institutions

1. Nous devons tout d'abord remettre la politique là où elle doit être avec cette conception de Camus parfois oubliée : « **La démocratie, c'est l'art de la modestie** ».

Oui, le rôle du politique est d'être modeste, il n'est pas de faire de la culture. Il consiste à mettre en œuvre le cadre le plus optimal et à offrir les meilleures conditions de libération, diffusion et exportation de la création, il est de veiller à l'emploi de ses artistes et professions associées, il est de soutenir les projets, il est de s'assurer des droits culturels des citoyens et de leur accessibilité à l'art, il est de se battre pour l'exception culturelle, il est de se coordonner sans ego avec ses collègues, il est d'internationaliser son champ d'actions, il est de défendre l'objectivité des décisions, même si la culture appelle par définition à la subjectivité des sentiments, d'éviter les politisations et les copinages, il est de remettre de l'équité dans les subventionnements, dans les arts de la scène comme ailleurs, il est de moderniser les fonctionnements, optimaliser les structures quand elles sont pléthoriques et absorbent, de ce fait, une partie des budgets qui pourraient être affectés à l'artiste et aux différentes étapes de la création à la diffusion. C'est bien ce rôle que je veux remplir.

Notre monde francophone pratique avec délectation, dans son organisation, la fragmentation, l'éclatement, les forteresses retranchées, les syndromes des châteaux forts, ce qui me fait souvent dire que nous vivons dans une sorte de **médiévalisme institutionnel appelé cloisonnement**. Notre monde culturel n'a pas échappé à la règle. Nous avons des décrets rigides, un budget éclaté, des financements spécifiques et des commissions par disciplines et sous-disciplines, sans de suffisantes souplesses et passerelles permettant la flexibilité et l'adaptation au transdisciplinaire qui, pourtant, traverse de plus en plus nos créations. Nous devons, parallèlement à la réforme des instances d'avis, envisager les ponts nécessaires entre les disciplines, une simplification et une plus grande souplesse des règles et des structures d'avis ainsi que des décisions. Un nouveau code des matières culturelles dépoussiéré devrait pouvoir ouvrir les fenêtres de notre cadre juridique et décréto.

Depuis mon arrivée, je m'étonne du nombre important d'institutions culturelles travaillant de manière assez cloisonnée, subventionnées dans une même zone géographique avec pourtant des rôles proches et des objectifs identiques avec des structures de coûts et de fonctionnement importantes qui, pourtant, pourraient être optimisées.



Nous avons plus de 500 musées en Wallonie, un grand nombre de centres culturels, parfois à quelques centaines de mètres, des centres d'expression et de créativité, des bibliothèques, des théâtres, des académies, des associations et lieux subventionnés, des associations d'éducation permanente, de jeunesse travaillant, certes avec enthousiasme et créativité, mais trop souvent chacun de leur côté.

Le **développement culturel territorial** doit désormais évoluer dans le cadre des principes de désenclavement de la culture, de mutualisation de l'action des pouvoirs publics et des institutions subventionnées et d'une coopération plus importante des acteurs culturels autour d'objectifs partagés. La simplification et la lisibilité doivent être les maîtres-mots de notre approche territoriale, un maillage plus fort et mieux articulé de proximité permettra à l'utilisateur d'identifier les opérateurs culturels et favorisera la rencontre et l'émulation créative.

Nous devons arriver, me semble-t-il, à créer **une logique de zone culturelle**, à travers des coupoles, créant des synergies avec l'ensemble des opérateurs culturels afin de déployer une stratégie coordonnée par zone pour permettre à la fois la diversité culturelle et l'interdisciplinarité des offres et des publics, la réduction des coûts mais aussi les collaborations étroites entre acteurs de diverses disciplines et des mondes culturels, scolaires et associatifs.

Par ailleurs, nous devons repenser le paysage culturel qui appartient encore au 20^{ème} siècle. A terme, ne devons-nous pas avoir **de vrais pôles culturels décroissés** comprenant des salles de spectacles, des offres d'apprentissage, des espaces numériques, des salles de répétition, des bibliothèques, intégrés avec de vrais pôles muséaux travaillant ensemble dans une même zone ? Voilà le sens des réflexions que nous devons avoir. **Il ne s'agit pas de brider l'autonomie et la créativité, ni de centraliser de manière jacobine, mais de mieux fédérer les stratégies, les projets, les genres, les lieux, les publics et les financements pour donner les moyens à l'art et à la création de se déployer et aux publics de bénéficier d'une approche plurielle plus accessible.**

B. Optimiser le fonctionnement des institutions

Nous devons non seulement remailler mais aussi renforcer la qualité de la gestion des institutions. Etre dans le secteur culturel et recevoir une subvention ne doit pas faire l'économie de règles de professionnalisme gestionnaire. Il conviendra de prévoir des règles de fonctionnement et de dépenses transparentes en phase avec un management efficace et économe, impliquant la nécessité de trouver aussi des recettes propres, d'avoir des plans de gestion pertinents et une volonté, par

ailleurs, d'investir dans la création et l'emploi des artistes mais aussi d'organiser, avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des mutualisations de coûts, des centrales d'achats et de services, des services communs de billetterie numérique, de promotion, de communication, des gestions de décors en commun pour les théâtres, par exemple, des synergies fonctionnelles entre les orchestres, de la gestion optimale des espaces libres des salles pour d'autres activités.

Bref, nous devons optimiser, mieux coordonner, mutualiser, fédérer les initiatives pour mieux fonctionner et surtout dégager les marges nécessaires à l'exécution de la politique de demain. Nous devons cibler nos priorités et éviter une logique de saupoudrage finançant faiblement un peu de tout, sans impact qualitatif global, mais avec un coût quantitatif final qui empêche le déploiement de politiques nouvelles.

Des rencontres que j'ai eues avec plusieurs d'entre vous, je retiens la volonté de disposer d'**un échéancier commun**, cet outil ayant vocation à permettre de faire des choix simultanément en ayant une vue globale qui garantit l'égalité de traitement et rend plus visibles les choix qui sont faits au nom de la politique culturelle que nous voulons.

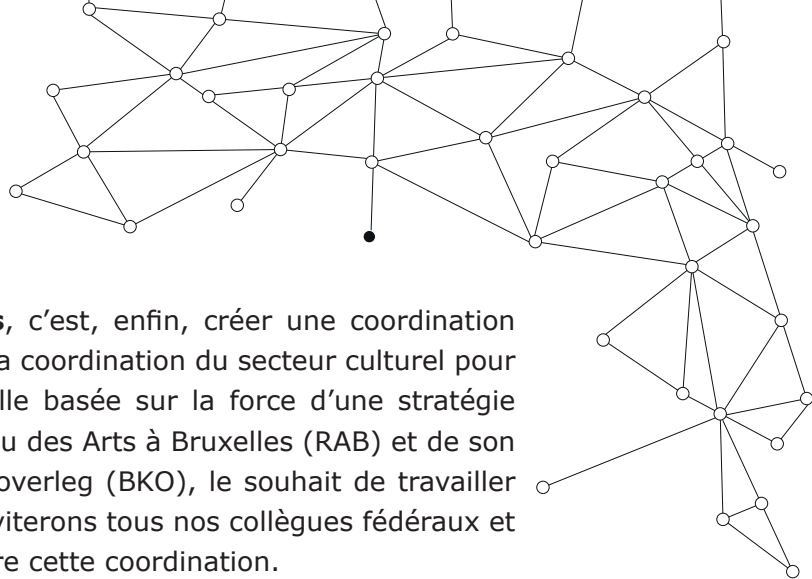
C. Simplifier la gouvernance

Nous devons, quant à nous, numériser et simplifier notre approche administrative parfois tatillonne et bureaucratique, décroïsonner et moderniser notre administration et alléger les charges administratives également.

Une réforme globale des **instances d'avis** aura lieu avec pour ambition d'en diminuer le nombre, de diversifier les compositions, de les féminiser, de mieux appréhender la transversalité, de renforcer l'impartialité, la transparence et la pertinence et la motivation des avis remis au ministre de tutelle.

D. Mieux se coordonner en Belgique

1. **Mieux se coordonner en Belgique, c'est d'abord enfin avoir une réelle coopération et des projets communs avec la Flandre.** Dès le début de ma prise de fonction, j'ai rencontré Sven Gatz, ministre de la Culture, afin d'avancer sur la mise en œuvre de l'accord de coopération culturelle entre les deux grandes communautés, mais aussi pour mettre en place une coupole de concertation spécifique à Bruxelles. La plate-forme de concertation sera constituée, dans les semaines qui viennent, et nous présenterons en février nos projets et stratégies communs pour donner enfin un projet concret à cet accord de coopération, signé pour la première fois sous l'ancienne législature grâce à Fadila Laanan que je tiens ici à féliciter pour cette avancée essentielle.



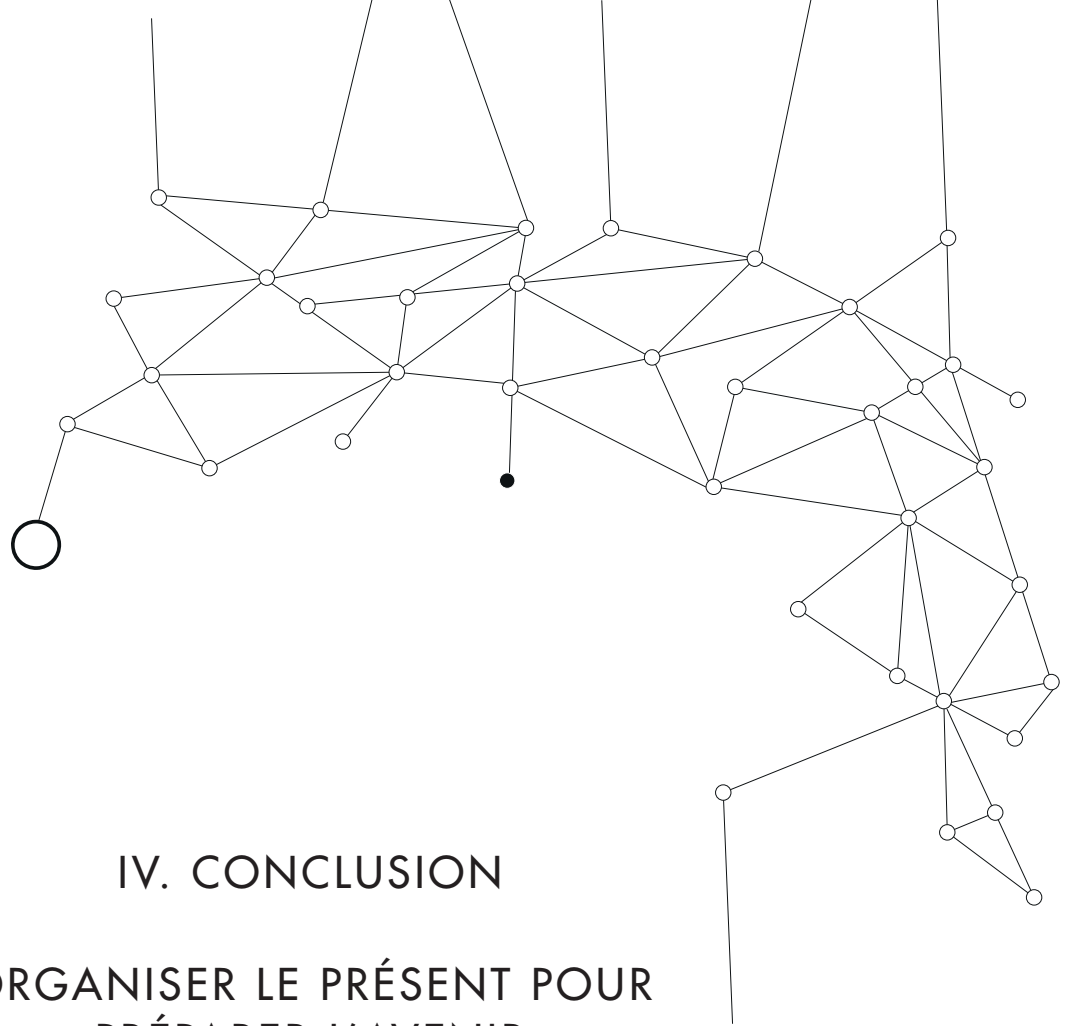
2. Mieux se coordonner entre francophones, c'est, enfin, créer une coordination entre l'ensemble des niveaux de pouvoir et avec la coordination du secteur culturel pour faire de Bruxelles une grande Métropole culturelle basée sur la force d'une stratégie commune. Lundi 12 janvier, à l'initiative du Réseau des Arts à Bruxelles (RAB) et de son homologue néerlandophone, le Brussels Kunstenoverleg (BKO), le souhait de travailler ensemble a été exprimé avec Sven Gatz. Nous inviterons tous nos collègues fédéraux et régionaux et, ensuite locaux pour mettre en œuvre cette coordination.

Une même démarche aura lieu à l'égard des collègues wallons. Nous devons mieux intégrer la création culturelle dans le Plan Marshall, allier culture-patrimoine, pouvoirs locaux-tourisme, emploi-économie.

3. Mieux se coordonner au sein de la Francophonie et de l'Europe. Notre politique culturelle ne s'arrête ni à Maubeuge, ni à Maastricht ou à la frontière avec l'Allemagne et le Luxembourg. Nous devons beaucoup plus inscrire notre politique dans un réseau d'échanges et de projets communs, d'abord entre nos artistes et créateurs francophones et doper la Francophonie culturelle, mais aussi déployer des démarches de manière plus volontaire au niveau européen et international.

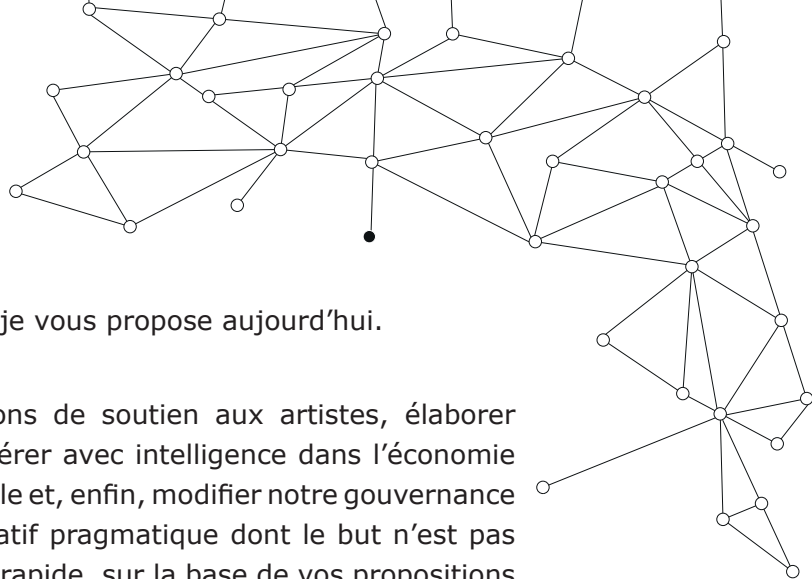
Les chantiers sont vastes, ambitieux et urgents.

Simon Nora disait « *La prospective sert à organiser le présent pour préparer l'avenir* ».



IV. CONCLUSION

ORGANISER LE PRÉSENT POUR
PRÉPARER L'AVENIR



C'est à la fois de l'action et de la prospective que je vous propose aujourd'hui.

Pour pouvoir à la fois construire le plan d'actions de soutien aux artistes, élaborer notre stratégie numérique francophone, nous insérer avec intelligence dans l'économie créative, conclure une nouvelle alliance culture-école et, enfin, modifier notre gouvernance culturelle, je vous propose un processus participatif pragmatique dont le but n'est pas de penser sans fin, mais de décider dans un délai rapide, sur la base de vos propositions et projets concrets, des mesures et options qui feront la politique culturelle francophone de demain.

Ce processus débutera le 28 février 2015, il sera ouvert à tous ceux qui veulent y participer et il sera structuré autour de cinq grands pôles de discussions et propositions via une méthodologie permettant le dépôt de propositions concrètes.

Les cinq grandes coupoles de discussions et préparations seront les suivantes :

1. Un plan de soutien aux artistes et à la nouvelle offre culturelle
2. Conclure une nouvelle alliance culture-école
3. Une stratégie numérique culturelle francophone
4. Une nouvelle politique de démocratisation culturelle, pour une nouvelle demande
5. Une nouvelle gouvernance des politiques culturelles

Chaque personne, chaque association, chaque institution concernée sera invitée à participer. Pour impliquer les représentants principaux des ORUA (organisations représentatives d'utilisateurs agréés) et l'administration, il sera demandé aux **instances d'avis actuelles** de contribuer elles aussi, si possible, de façon consensuelle, pour aller vers des synthèses innovantes partout où cela sera possible.

Le site www.tracernospolitiquesculturelles.be vous détaillera comment les cinq groupes prospectifs recueilleront les contributions sur un ensemble cohérent de propositions initiales que j'ai pu élaborer sur la base des réflexions que je viens de vous livrer.

BOUGER LES LIGNES

Le but de ce processus est de décider, trancher, avancer avec vous, non de penser à l'infini sans aboutir.

Comme vous le voyez, il y a du pain sur la planche. Mais comme le dit René Char, s'inspirant sans doute de la pratique artistique « **Celui qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égard, ni patience** ».

Je vous remercie pour votre attention.

